

On s'abonne au bureau de
Journal, n.º de l'Ange, n.º 62
où les lettres et envois doivent
être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.

Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSCRIPTION ET AVEU :
Prix par ligne d'impression
trois cents.

Avis aux abonnés :
Les abonnements commencent
à toutes les époques, mais
doivent échoir à la fin
de mars, juin, septembre et
décembre.

N.º 541.

JEUDI.

29 DÉCEMBRE 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 27 décembre.

Le colonel Prisse, sous-chef d'état-major général, est parti hier en poste pour la province de Luxembourg.

— Hier soir, S. M. a reçu en audience particulière MM. le général comte Belliard, Vandenhove, député, et une députation de l'hospice des Ursulines.

— Le roi partira aujourd'hui, dans la journée, pour Anvers, et y continuera la distribution des drapeaux à l'armée.

— Le général Belliard retourne en France dans le courant de cette semaine.

— Le premier bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Liège, est parti cette nuit pour Arlon. Un autre est parti vers onze heures pour Hasselt, où les Hollandais sont venus faire, dit-on, une reconnaissance.

— Nous apprenons que M. de Meulenaere se propose de résigner le portefeuille du ministère des relations extérieures, dans les premiers jours de l'année qui va s'ouvrir.

— On écrit de Bruges, 24 décembre :

Hier soir a été prononcée la sentence dans l'affaire du pillage de la maison du percepteur à Kerkhove, dans la nuit du 3 au 4 octobre dernier. Les prévenus, au nombre de 8, ont été trouvés coupables par le jury ; deux ont été condamnés à douze années de travaux forcés et une amende de 300 florins ; cinq autres à huit années, et 200 florins d'amende ; et un à 5 années et 100 florins ; tous avec exposition, et solidairement au frais.

— On lit dans l'Indépendant :

Le comte Barzykowski, ancien membre du gouvernement national, et le comte Gradzynski, sont arrivés, il y a 3 jours, à Francfort-sur-Oder. Ils ont adressé une requête au roi, pour obtenir, sous le prétexte d'une mauvaise santé, quelque temps de séjour dans cette résidence.

Il passera aujourd'hui ou demain un nombre d'officiers polonais très-considérable par Potsdam, se rendant à Paris.

Les Polonais du grand-duché de Posen ont encore commis une singulière bévue qui a de nouveau compromis. Ils ont choisi, comme jour principal qui devait terminer le choix de leur députation, dont je vous ai déjà parlé depuis long-temps, le 29 novembre. Vous concevez que ce jour a dû nécessairement entraîner les toasts (au moment du dîner) qui ne sont nullement en rapport avec leurs sollicitations. Aussi ont-ils reçu la communication de ne pas se rendre encore à Berlin ; car la députation, avec de telles dispositions, ne pouvait pas être reçue par le roi.

L'amnistie qui devait paraître, ne tardera probablement pas ; mais je sais qu'elle comprendra quatre différentes gradations :

1º Les employés actifs,

2º Les personnes pensionnées, et ceux qui jouissent de quelques bienfaits du gouvernement ;

3º Ceux qui ont franchi les frontières à main armée, et ont combattu les postes, et ceux qui ont entraîné les autres ;

4º Ceux qui n'ont pas eu des devoirs particuliers à observer envers le gouvernement.

Il n'y aura que les derniers qui peuvent compter sur une amnistie entière. Les autres classes seront punies selon la gravité de leurs fautes.

— Les bourgmestre et échevins de la ville de Gand, ont invité ceux de leurs administrés qui auraient essuyé des pertes par suite d'émeutes populaires, depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce jour, à adresser leurs réclamations au secrétariat de la régence avant le 29 du courant.

ANVERS, 26 décembre.

On se rappelle les nombreux articles du Journal du Commerce d'Anvers sur les dévastations dont notre ville fut le théâtre au 31 mars dernier. Combien de fois cette feuille n'a-t-elle pas annoncé que les auteurs et les instigateurs de ces scènes déplorables lui étaient connus. Le public a pu avoir la preuve de la véracité de toutes ces assertions. Assignés comme témoins dans l'affaire de pillages, à l'audience du 23 de ce mois, l'éditeur et le rédacteur du Journal du Commerce n'ont pu donner aucun renseignement sur ces hommes qu'ils disaient si bien connaître et qu'ils avaient promis de signaler en temps et lieu à l'opinion publique. Ils ont déclaré que les accusés présents à l'audience ne leur avaient point été désignés comme ayant pris part à ce qui a préparé ou consommé le crime pour lequel ils étaient poursuivis. Quant aux articles du journal susdit, le rédacteur présent à l'audience s'en était déclaré l'auteur dans un premier interrogatoire ; il a dit les avoir rédigés sur des documents qu'il avait promis de mettre sous les yeux de l'autorité ; mais il n'en a rien fait. Les tracasseries du parquet l'avaient

forcé, dit-il de s'absenter depuis 3 mois, quand les pillages eurent lieu. Or, ces prétendues tracasseries n'étaient que l'exécution d'un jugement à la charge dudit rédacteur qui le condamnait à un mois de prison du chef de calomnie : jugement rendu sur la plainte d'un particulier et sous le gouvernement de Guillaume. Le rédacteur pouvait fort bien avoir été absent alors, ce dont nous doutons fort, et avoir depuis acquis des données sur les événements du 31 mars. Dans tous les cas, quand on s'avoue l'auteur d'un article où l'on annonce que l'on signalera les instigateurs d'un crime, et qu'on dit positivement les connaître ; il y a lâcheté et infamie à ne pouvoir ou à ne vouloir rien répondre, lorsque des individus peuvent être victimes de ces mêmes instigateurs sur la sellette et courent le risque d'être condamnés du chef de ces crimes dont les vrais auteurs jouissent de l'impunité. Mais il y a long-temps que l'inflexible collaborateur du Journal du Commerce est jugé.

(L'Escaut.)

Nous doutons fort que la proposition Seron-Robault ait l'approbation de la majorité de la chambre. Faire nommer dans chaque commune un instituteur aux frais de l'état, chargé de donner l'enseignement gratuit ; c'est d'abord un fardeau pour les contribuables et de plus une faveur inutile accordée aux pères de familles qui ont les moyens de payer celui qui instruira leurs enfants. Laisser au pouvoir la faculté de choisir, d'examiner ces maîtres, c'est rétablir le joug du gouvernement sur l'enseignement ; faire donner l'instruction exclusivement aux frais de l'état, c'est rétablir le monopole de l'enseignement contre lequel on s'est élevé avec tant de raison. Nous ne pensons pas que le projet en question soit en harmonie avec nos institutions, ni qu'il atteigne au but que tout le monde désire, celui d'une instruction libre et indépendante.

(Idem.)

NAMUR, 28 décembre.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 courant seront censés continuer s'ils n'envoient leur renonciation avant le 1^{er} janvier 1832.

Les lettres et paquets doivent être affranchis, sinon ils seront refusés.

A compter du 1^{er} janvier prochain notre journal paraîtra de midi à une heure.

Un assassinat a été commis le 20 de ce mois, entre 5 et 6 heures du soir, sur le grand chemin de Flavennes à Namur (à l'endroit dit La Haube), sur la personne de M. Ladislas Marechal, de Namur. La justice informe sur cette affaire, dont nous rendrons compte après le jugement.

— M. de Tornato a été écroné hier dans la prison de cette ville et mis au secret.

— Nous avions demandé un homme capable, énergique et dévoué pour pacifier le Luxembourg, l'on y a envoyé le colonel Prisse. Où donc M. Prisse a-t-il fait preuve de talent politique ? Qui dans le Luxembourg connaît M. Prisse ? Sa bravoure et ses talents militaires sont reconnus, il en a donné de grandes preuves à Louvain en sa qualité d'aide-de-camp du roi ; mais cela ne suffit point ici. L'homme que l'on veut revêtir de pouvoirs extraordinaires doit inspirer par lui-même la plus grande confiance, et nous avons le malheur de douter qu'il suffise d'avoir signé la capitulation du château de Namur pour faire oublier que l'on a mis sur le pavé un père de famille qui avait eu le courage d'écrire contre van Maanen par le moyen de notre journal.

— Nous croyons tenir de très-bonne source que de Stappers, qui il y a quelques jours encore se déchaînait contre les Hollandais, n'en attendait pas moins sa commission d'inspecteur général des forêts du roi Guillaume, qu'il a reçue depuis ; il touchera 6,000 fl. de traitement. Cela ne l'a nullement empêché d'aller recevoir son traitement belge avant son départ. Il y a déjà plus de quinze jours que des bruits assez publics avaient circulé sur les projets futurs du traité ; mais nous en sommes venus là que bientôt on recrutera publiquement pour grossir les rangs de nos ennemis ; car il est de fait que lui de Stappers, avant son départ, a demandé à d'anciens soldats s'ils ne voulaient point prendre deservice. Il est vrai qu'il n'a pas parlé tout haut de la couleur du drapeau. Hé bien ! l'aveuglement de nos ministres et autres est tel que nous devons nous attendre à bien d'autres.

— On annonce dans les hauts cercles le mariage prochain de M. le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères, avec Mlle Davidoff, fille d'un général russe et petite fille de M. de Grammont, frère de la mère de M. le prince de Polignac.

— M. de Quelen, archevêque de Paris, vient d'être nommé cardinal, malgré les démarches contraires, assure-t-on, de l'ambassadeur français, à Rome.

— On lit dans le Politique :

Le 21 de ce mois, vers midi, 30 maréchaussées hollandaises, com-

mandés par un officier, et sortis de la forteresse de Luxembourg, sont venus attaquer la brigade de gendarmerie nationale stationnée à Niederawen. Le brigadier Kohn, qui la commandait, ayant eu le temps de monter à cheval avec sa brigade, composée de 4 gendarmes, les attendait de pied ferme.

L'officier commandant les maréchaussées hollandais ayant envoyé un brigadier à l'effet de sommer le brigadier Kohn de se rendre prisonnier, ce dernier répondit que la gendarmerie nationale ne se rendait pas, et qu'ils étaient résolus à repousser la force par la force.

L'officier hollandais s'avança alors et somma de nouveau ce brigadier belge de se rendre, ou de se retirer de la partie du territoire de la province de Luxembourg que la conférence de Londres a reconnue appartenir à la Hollande. Nos gendarmes persistèrent dans leur réponse.

La bonne contenance que firent nos gendarmes imposa au détachement ennemi, qui se retira à Luxembourg.

— Le corps des partisans orangistes est fort de plus de 500 hommes bien armés; ils ont établi leur quartier-général à Hespérance, dans l'intérieur du rayon de la forteresse.

Le colonel de Lescaille, gouverneur militaire de la province pour le gouvernement belge, s'est avancé avant-hier jusqu'à Mamer, village également compris dans le rayon, avec quelques gendarmes et des gardes civiques; une colonne de la garnison fédérale de plus de 1,000 hommes a fait une sortie; M. de Lescaille s'est sagement retiré hors du rayon.

Il paraît que plusieurs rencontres ont eu lieu, et que le sang a coulé.

Le gouvernement belge de Luxembourg a envoyé un de ses chefs de division, M. Protin, à Bruxelles pour donner au gouvernement des renseignements exacts sur ces événements. Les partisans du roi grand-duc, qui jusqu'à présent se sont tenus renfermés dans l'intérieur de la forteresse paraissent avoir conçu le projet de faire rentrer sous l'obéissance du roi Guillaume non-seulement le quartier allemand, mais toute la province. Ce fait, s'il s'accomplissait, viendrait à l'appui des prétentions des plénipotentiaires hollandais qui demandent à Londres que la décision sur la question du Luxembourg soit considérée comme non avenue, et la question même indéfiniment ajournée.

Le gouvernement belge se trouve dans une position difficile que nous devons signaler: il est dans l'alternative de laisser sans défense les villages compris dans le rayon de la forteresse, ou de violer le territoire de la forteresse pour protéger ces villages contre les excès des bandes orangistes.

Le ministre des affaires étrangères a porté ce fait à la connaissance de sir Robert Adair et de M. de Tallenay, en l'absence du général Belliard. Il s'est également adressé au prince de Hesse-Hombourg, gouverneur militaire de la forteresse de Luxembourg pour demander que les bandes orangistes ne trouvent pas d'asile dans l'intérieur du rayon. Sir Robert Adair a écrit dans le même sens au prince de Hesse-Hombourg. Le colonel Prisse est porteur de ces deux lettres. Il a été expédié hier soir des courriers pour Londres et Paris.

— On écrit de Tournay, 23 décembre: Hier, dans la matinée, un événement bien malheureux est arrivé en cette ville. Un jeune homme, occupé à emmagasiner du fourrage dans un grenier, a été tué par la chute de la poulie qui servait à monter les bottes.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DE LA HOLLANDE ET DE LA BELGIQUE.

On lit dans la *Tribune*: « Nicolas a déclaré que son beau-frère ne signerait point le protocole de la conférence, et que lui il s'opposerait à toute intervention dans les affaires de la Hollande et de la Belgique. Il aurait même menacé d'une alliance qui porterait vers l'Inde les forces militaires de l'empire. Nous nous bornons à indiquer les conséquences graves de tous ces faits qui paraissent certains. Si la Belgique et la Hollande sont abandonnées à leurs propres forces, le résultat du conflit n'est pas douteux: la Belgique trahie et désarmée rentrera bientôt sous la loi de son ancien maître; si l'Angleterre songe à soutenir Léopold, on lui répondra: les Indes! Quant à la France, il y a long-temps que ses ministres savent obéir. »

Le *Courrier Français* croit au désarmement parce que les rois, grâce à la politique suivie, en France, par le juste-milieu, sont en mesure d'achever beaucoup mieux l'entreprise d'une restauration générale par la diplomatie que par la violence. Le désarmement lui paraît surtout avantageux à la Hollande, qui, en diminuant de moitié une armée dont elle ne peut plus supporter les charges, n'en conserverait pas moins vis-à-vis de la Belgique plus d'action relative que dans le cas où la France serait à même d'intervenir une seconde fois dans la lutte.

« Laisser le nouvel état belge dans le provisoire, continue le *Courrier Français*, est le plus sûr moyen de le priver de stabilité. C'est vers ce point que tendent tous les efforts de Guillaume. Pour y parvenir, il n'a point hésité à dépenser la plus grande partie de ses trésors personnels et à imposer à son peuple les charges les plus onéreuses. Or, si, malgré son avarice extrême, si, malgré l'opposition qu'il a trouvée dans l'esprit d'ordre des Hollandais, il a consenti à de si grands sacrifices, comment ne saisirait-il pas une voie moins coûteuse pour arriver aux mêmes fins? »

C'est ainsi que le *Courrier Français* concilie les trois termes de la note diplomatique remise le 14 de ce mois à la conférence de Londres par les plénipotentiaires hollandais: d'une part, refus de reconnaître Léopold et refus de renoncer à une reprise d'hostilités; de l'autre,

désir affecté de maintenir la paix et proposition d'un désarmement jusqu'à l'issue de nouvelles négociations.

On lit dans le *Temps*: « Ce n'est point un courrier menaçant que l'ambassadeur russe a reçu; mais M. Pezzo di Borgo annonce, avec son habileté ordinaire, qu'il a en poche de pleins pouvoirs pour un désarmement général, et qu'il en usera si la conférence modifie les articles relatifs à la navigation des Belges à travers la Hollande. Voilà où les choses en sont. Mais le désarmement, nous ne cesserons de le répéter, est une chimère pour la Russie, qui a quelques mille lieues d'étendue et tant de frontières à maintenir.

« . . . L'emprunt belge trouve déjà faveur. La Belgique est une annexe si intime de la France, son existence est si fortement liée à notre propre existence, qu'il serait difficile d'expliquer comment les fonds belges ne suivraient pas l'impulsion des fonds français et ne se nivelieraient pas au même taux. Il y a entre les deux nations communauté d'existence et d'orgueil. »

Où diable l'orgueil vat-t-il se nicher!

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 26 décembre.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

26 DÉCEMBRE.

1799. (5 nivôse an VIII.) — *République française*. (Consulat.) — Napoléon Bonaparte, premier consul. — Le premier consul, Napoléon Bonaparte, fait connaître au roi d'Angleterre sa nomination à la première magistrature de la république, et le vœu de la France pour la paix.

1805. (5 nivôse an XIV.) — *Empire français*. — Traité de paix conclu à Presbourg, capital du royaume de Hongrie, entre la France et l'Autriche. — Les électeurs de Bavière et de Wurtemberg prennent le titre de roi.

1806. — Combat de Pultusk (au confluent de la Narew et de l'Orzyc, treize lieues nord de Varsovie,) entre le maréchal Lannes et le général russe Beningsen. On se bat avec acharnement. L'ennemi se retire pendant la nuit. — Combat de Golymin (8 lieues nord de Varsovie). Le corps du maréchal Davoust, la cavalerie du maréchal Murat, s'engagent avec le général russe Buxhowden. Les Français mettent l'ennemi en retraite. Le général Rapp y est grièvement blessé. Après les deux combats de ce jour, l'empereur Napoléon termine la campagne active; il met l'armée en cantonnement, et va s'établir à Varsovie.

1808. — Promulgation des derniers articles du Code d'instruction criminelle. — Dix-neuvième bulletin de l'armée d'Espagne.

1809. — Décret impérial sur l'administration général de l'empire.

L'exécution de Torrijos et de ses compagnons est une page sanglante ajoutée aux horribles annales de l'absolutisme contemporain. Par cet acte abominable, Ferdinand a vaincu en atrocité le monstre du Portugal. En vérité, cette audace des rois absolus de l'Europe, ce mépris pour le jugement des autres cours, suggèrent de trop pénibles réflexions. Elle accuse bien haut la pusillanimité des cabinets soi-disant libéraux. Quoi! des malheureux réfugiés, qu'un général anglais force à quitter Gibraltar, cherchent à reconquérir un asile dans leur patrie; un gouvernement inhospitalier les pousse à cet acte de désespoir: ils suivent un chef entreprenant; ils échouent avec lui, se rendent à discrétion. La colère de Ferdinand reste quelque temps suspendue sur leur tête. Tout ce qui, en Europe, a sympathie pour le courage et le malheur s'intéresse au sort de ces infortunés. Le ministère français intercède en leur faveur: mais qu'est-ce que la protection de nos ministres? Il y a plus: une royale supplique, partie de la cour de France, arrive à la cour de Madrid. D'un autre côté, l'honneur du gouvernement anglais est intéressé dans cette déplorable affaire.

Si le sang coule, une terrible responsabilité pèse sur le gouverneur de Gibraltar. Qu'importent à Ferdinand et les prières de la France et les susceptibilités de l'Angleterre. Il n'a pas même besoin d'ordonner l'immolation: il a des agents qui préviennent ses volontés sanguinaires. L'horrible boucherie de Malaga a lieu, et l'exécuteur des hautes œuvres va être promu au grade de lieutenant-général. Non, si les cabinets constitutionnels de l'Europe avaient du cœur, les rois despotiques n'oseraient plus se permettre de si affreux attentats!

(Les Communes.)

Notre ministère est bien malade: voici le bulletin de l'état de sa santé. M. Casimir Périer a une inflammation de gorge (le *Corsaire* estime qu'en bonne conscience M. Mauguin devrait payer les frais d'apothicaire). M. le ministre des travaux publics éprouve de vives douleurs d'entrailles. M. le ministre des affaires étrangères a ressenti une légère atteinte d'apoplexie à la suite de son discours en réponse à celui de M. Fitz-James; et M. le ministre de la guerre ne se porte pas bien. Il ne reste donc en bonne santé au conseil que MM. Barthe, Montalivet, de Rigny et le baron Louis.

(Les Communes.)

— Le sieur Souchet, celui qui a acquis une si triste célébrité dans l'enrôlement des assommeurs, a été déposé aujourd'hui à la Force; son crime serait, assure-t-on, d'avoir menacé de faire de nouvelles et importantes révélations.

On dit que M. Casimir Périer a déposé aujourd'hui au parquet une plainte en diffamation contre M. Bouvier du Molart.

— Un échange de cadeaux a lieu maintenant entre la Russie et la Porte-Ottomane. Une voiture de cérémonie, ainsi que son attelage de

sis chevaux, provenant des principaux haras de Russie, et les magnifiques harnais de maroquin rouge brodés d'or, qui faisaient partie des présens destinés par l'empereur Nicolas au sultan Mahmoud, sont arrivés le 28 septembre à Constantinople. Le reiss-effendi ayant été prévenu de leur arrivée, le sultan fit assigner à M. Yermoloff, chargé d'offrir ces présens, une vaste maison située sur les rives du Bosphore, près de son palais d'été, où les autorités turques ne cessèrent pendant son séjour de pourvoir à tous ses besoins. M. Yermoloff a reçu en outre du sultan une riche tabatière.

— On nous écrit de Toulon le 20 décembre :

Hier au soir il n'était bruit dans Toulon que d'une grande révolution qui aurait éclaté à Rome, et dans laquelle S. S. aurait perdu la vie. On dit que le peuple s'est porté à toute sorte d'excès, qu'il s'est emparé du fort St-Ange, qu'il a pillé nombre de palais appartenant à des cardinaux.

Ces nouvelles ont été apportées par le bateau à vapeur de la Corse, qui a été mis en réquisition par le préfet, avec ordre de partir immédiatement pour Toulon. Les dépêches dont ce bateau-poste était porteur ont été expédiées sur-le-champ pour Paris.

Ces nouvelles reçues en même temps que celles venues de Paris ont causé quelque rumeur.

Nous attendons avec impatience l'autre bateau-poste qui doit nous apporter les détails de ce mouvement populaire qu'on dit s'étendre à tous les Etats-Romains. (Cette nouvelle mérite confirmation.)

— M. le baron Louis Sébastiani de la Porta, oncle de M. le ministre des affaires étrangères, évêque d'Ajaccio et doyen des prélats de France, est mort le 15 décembre à l'âge de 87 ans. Il était évêque en Corse depuis 1801.

— La lettre suivante vient d'être adressée à M. Odilon-Barrot :

« Monsieur,

« Lyonnais, je viens vous remercier des éloquentes paroles par lesquelles vous avez repoussé le reproche de lâcheté tombé de bien haut sur la garde nationale de Lyon. Qui oserait douter que s'il se fût agi de la défense du sol français, ou du trône, que nous aussi nous avons contribué à élever, aucun de ses membres eût manqué à l'appel? Il est des mots dont on devrait être avare. A-t-on oublié qu'ils se trouvaient en grand nombre le 19 mars 1814 à la bataille de Limonest, et que c'est en partie l'attitude de leurs bataillons qui empêcha l'armée autrichienne de pénétrer de vive force dans la ville? A-t-on oublié qu'on parlait de ces mêmes hommes qui, le 31 juillet, armés pour la défense des lois, ont pris ce même Hôtel-de-Ville qu'au 29 mai 1793 avaient déjà pris leurs pères? Non, jamais au jour du danger les Lyonnais n'ont méconnu la voix de l'honneur.

« Vous vous êtes acquis, monsieur, des droits imprescriptibles à leur reconnaissance, et quand ils aiment, ils aiment bien!

« Veuillez, monsieur, agréer l'expression de la haute estime de votre respectueux serviteur,

FOSSARD.

« Paris, 22 décembre 1831. »

AUTRICHE. — Vienne, 17 décembre.

On apprend ce qui suit sur l'objet des dépêches apportées par un courrier venant de La Haye : elles porteraient la demande du roi des Pays-Bas, adressée à notre cour, de ne pas adhérer au traité de Londres, puisqu'il ne consentirait jamais aux stipulations qui y sont contenues, et qu'il se porterait plutôt à la dernière extrémité. Quelque hasardé que soit ce bruit, attendu qu'une communication de ce genre n'aurait pas été faite au public par le gouvernement s'il l'avait reçue, on ne saurait rien d'une manière positive des suites qu'il amènerait de la part de notre cabinet. Dans tous les cas, il est probable qu'on attendra les dispositions à prendre par la diète germanique, relativement au Luxembourg.

— Le nouveau ministre de la guerre est depuis quelques jours sérieusement malade.

— C'est hier que l'emprunt dont on a tant parlé, a été enfin conclu, au taux de 84 net, sans provision ou d'autres avantages. Le montant des souscriptions a été tel que les souscripteurs ne peuvent recevoir que la moitié du montant pour lequel ils ont souscrit.

— L'emprunt dont on a tant parlé a enfin été ouvert hier. Le gouvernement avait ouvert le 9 de ce mois une souscription avec fixation d'un terme de trois jours; elle fut fermée le 12, jour auquel les sommes souscrites s'élevaient à un si grand nombre, que le ministre des finances n'en prit que la moitié. Aujourd'hui il a été notifié aux souscripteurs qu'ils ne pouvaient être admis que pour 50 pour cent des sommes souscrites par eux.

ANGLETERRE. — Londres, 23 décembre.

Le *Courier* donne une lettre de Gibraltar, du 13 décembre, sur l'expédition des réfugiés espagnols, sous les ordres de Torrijos. Cette lettre porte le P. S. suivant : « un exprès, qui vient d'arriver de Malaga, annonce qu'on y a fusillé, dimanche dernier, tous les libéraux pris au nombre de 54 à 57. La seule distinction qu'on a faite fut que le corps de M. Boyd, Anglais, fut remis au consul britannique, pour être enterré. »

— Un vaste établissement, un moulin à vapeur pour moudre le blé, a été consumé par les flammes, près de Newark, dans la nuit de samedi. La perte est évaluée à plus de 12,000 liv. st. Ce désastre est dû à la malveillance.

— Le *Sun* soutient que le prétendu refus de la Russie de ratifier la décision de la conférence ne mérite que dédain et mépris; qu'on con-

naît la vive résistance qu'une poignée de Polonais a opposée aux armes russes; et qu'ainsi la France et l'Angleterre peuvent rire du bruit que l'empereur Nicolas ne permettra à aucune autre puissance d'intervenir dorénavant, à main armée, dans les différends entre la Belgique et la Hollande.

Le *Morning-Chronicle*, en parlant du même sujet dit : « Selon des nouvelles qui nous parviennent de bonne source, l'empereur de Russie n'avait pas encore pris de décision le 9 ou le 10 courant, et attendait l'issue du bill de réforme en Angleterre pour régler sa conduite conformément. Nous savons aussi qu'à Vienne et autres cours du continent on témoigne le plus vif intérêt au sujet de cette mesure. »

— On assure qu'un courrier est arrivé à l'ambassade russe. On dit, d'un côté, qu'il a apporté à l'ambassadeur l'autorisation de prendre part à une conférence sur la nécessité de faire une déclaration officielle de la bonne intelligence qui existe entre les puissances, d'où doit résulter nécessairement le désarmement. D'autre part, on assure que ces dépêches annoncent à l'ambassadeur la résolution de S. M. I. de ne ratifier le traité de séparation entre la Belgique et la Hollande qu'après qu'on aurait réussi à le faire agréer par S. M. le roi des Pays-Bas.

On ajoute que des lettres apportées par ce courrier disent que le ministre des Pays-Bas près de la cour de Russie, a écrit à son gouvernement pour lui conseiller de s'efforcer d'entrer dans les vues de la conférence.

Si ce fait était vrai, il faudrait en conclure que l'empereur et M. de Nesselrode n'ont rien changé à la direction politique qui a présidé aux instructions envoyées à MM. de Lieven et Matuszewicz. (*Globe*.)

Le baron de Wessenberg, ministre autrichien, chargé d'une mission spéciale, a travaillé avant-hier au bureau des affaires étrangères.

— Lord Palmerston a quitté Londres avant-hier.

— A Newcastle le cholera fait de rechef des progrès; dans la journée du 21 il y a eu 30 nouveaux cas, mais seulement 4 décès.

Du 24. — L'élévation des droits sur nos marchandises importées en Russie est considéré ici comme un indice de rupture entre les deux pays, et on fait mille commentaires sur cet événement. Cependant la nouvelle du refus définitif de l'empereur Nicolas de ratifier le traité de Londres n'a pas de croyans.

Il paraît que ce refus n'est autre chose que le désir exprimé par ce souverain de voir concourir le roi de Hollande à ce traité de sa libre volonté. Il a engagé la conférence à tâcher d'obtenir le consentement de Guillaume sans froisser ses sentimens, puisqu'il s'agit, après tout, de lui arracher les plus belles provinces de son royaume.

Les opposans au bill ne se refroidissent pas dans leur ardeur anti-réformiste. Il se réunissent souvent en assemblée pour aviser aux moyens, non de le faire échouer, mais de le modifier. Ils se préparent à présenter des amendemens dans le comité, et leur tactique consiste à ne pas s'opposer à l'abolition du droit électoral des bourgeois, mais à le faire accorder aux fermiers. Par ce moyen, la haute aristocratie, qui a exercé son influence sur ces fermiers, continuerait à disposer des votes.

Les sociétés politiques, qu'on croyait dissoutes, relèvent encore une fois la tête; elles agissent aujourd'hui avec plus de réserve; au lieu d'annoncer que l'objet de leur association est de surveiller la marche du gouvernement, elles disent que leurs réunions n'ont d'autre but que de signer des pétitions au roi, ce qui est dans leur droit constitutionnel. Cependant les orateurs de ces associations prononcent des discours véhémens contre les opposans du bill.

M. O'Connell, qui avait recommencé son système d'agitation en Irlande, s'est tout-à-coup refroidi. Ses ennemis pensent que le gouvernement l'a gagné en lui faisant espérer la place de *soliciteur général*, à laquelle il paraît aspirer.

Trois bateaux à vapeur de la marine royale se tiennent prêts à Moolwich pour recevoir des troupes. On ne sait pas le lieu de leur destination. Quelques spéculateurs de la bourse assignent l'Irlande comme but de cette expédition; d'autres Anvers.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 27 décembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à midi et demi.

M. Jacques fait l'appel nominal.

M. Dellafaille lit le procès-verbal, qui est adopté.

M. Jacques analyse quelques pétitions qui sont renvoyées à la commission.

M. Brabant présente ensuite à la chambre un rapport de la section centrale sur le budget de la guerre pour le pied de guerre. La section centrale, se trouvant dans l'impossibilité d'achever son travail avant le 15 janvier, propose d'accorder un crédit de deux millions pour les besoins du mois de janvier.

M. le président. L'ordre du jour est la suite de la délibération sur le budget des voies et moyens. M. Pirson a présenté un amendement ainsi conçu : « Les impôts actuellement existant continueront d'être recouvrés pour 1832, savoir : la contribution foncière pour l'année entière, les autres pour les six premiers mois, etc. »

M. Gendebien. Je demande la parole pour présenter quelques développemens en l'absence de notre honorable collègue, M. Pirson. Il est sensible et palpable pour tout le monde que, si nous votons aujourd'hui le budget pour toute l'année, nous ne pourrions espérer d'y

soir introduire des améliorations pour 1832. Il me semble qu'il faudrait au moins laisser au peuple, qui a tant souffert, l'espoir que son fardeau sera allégé avant la fin de 1832. J'appuie de toutes mes forces l'amendement.

L'amendement de M. Gendebien est mis aux voix et rejeté.

M. le ministre des finances. J'ai fait à la chambre un rapport sur ce objet.

M. le ministre de la guerre explique ce que c'était que ce droit de Leges. Il avait été établi par un arrêté du roi Guillaume en 1814. Il se percevait sur les passeports, les permis de chasse, sur les mandats, sur le trésor, etc., etc. Il rapportait des sommes considérables aux employés qui le percevaient à leur bénéfice; leurs appointemens en étaient souvent doublés. Cette perception illégale a été abolie par le gouvernement provisoire; on percevait encore un droit que l'on confond avec celui-là, mais c'est pour frais d'impression, frais de commis, etc., et la loi de 1822 a autorisé la perception de ce droit.

Les explications sont confirmées par M. Gendebien, qui lit l'arrêté abolitif du droit.

Une assez longue discussion s'engage sur ce droit de Leges, MM. Duvivier, Osy, Legrelle, Cogen, Leclercq, Destouvelles et Julien y prennent part. Il en résulte la confirmation entière des explications de M. le ministre de la guerre.

M. Dumortier demande, par un amendement à l'art. 1^{er}, que le droit de Leges soit perçu au profit du trésor.

Cet amendement, combattu par MM. Destouvelles, Julien, Serruys et Osy, est rejeté.

L'art. 1^{er} du projet est adopté en ces termes: Les impôts actuellement existans continueront d'être recouvrés pendant l'exercice 1832, d'après les lois qui régissent l'assiette, sauf les modifications contenues dans les art. 3, 4 et 5 ci-après, et celles qui pourront être apportées ultérieurement.

La perception de ces impôts est maintenue sur le pied et dans la forme déterminée par les lois qui les régissent.

Les cents additionnels, perçus pendant l'exercice courant, tant pour les fonds de non-valeur qu'au profit de l'état, des provinces et des communes, sont maintenus pour 1832.

On passe à la discussion de l'art. 6 qui fixe le chiffre total de la contribution foncière à 7,278,111, et qui en fait la répartition entre les provinces.

La section centrale a proposé sur cet article un amendement tendant à diminuer de cinq pour cent l'impôt foncier dans les Flandres.

M. Thienpont propose un amendement tendant à porter la réduction à dix pour cent.

M. Dumortier propose un amendement pour ne faire porter la réduction que sur la Flandre orientale.

M. Ullens en propose un pour étendre la réduction à la province d'Anvers.

M. Denef. En matière de contribution foncière, tout le monde, je pense, est d'accord qu'il faut prendre pour base non l'étendue du terrain, mais bien la valeur de son produit ou revenu.

Dès lors, messieurs, je ne crains pas d'affirmer que dans tout le royaume il n'est pas une seule contrée qui puisse, autant que la Campine, se plaindre d'être surtaxée.

M. Osy appuie l'amendement de M. Thienpont, il votera subsidiairement pour celui de la section centrale.

M. Delhougne retire la fin de son amendement.

L'amendement de M. Thienpont est le premier mis aux voix et rejeté.

M. Osy propose par amendement de faire porter le dégrèvement de 5 pour cent sur la province d'Anvers. Cet amendement est mis aux voix; après l'épreuve et la contre-épreuve, plusieurs membres demandent l'appel nominal dont voici le résultat: 34 membres votent pour et 44 contre: il est rejeté.

Celui de M. Dumortier, qui a pour but de restreindre la diminution de 5 pour cent à la Flandre orientale seulement, est ensuite mis aux voix. D'après l'épreuve par assis et levé, cet amendement semblait être adopté, mais par suite de l'appel nominal, il est rejeté par 44 voix contre 32. MM. Hélias d'Huddeghem et Legrelle s'abstiennent de voter, l'un parce qu'il est convaincu que la Flandre occidentale est aussi surtaxée que la Flandre orientale, et le second, parce qu'il trouve que l'amendement le place dans une fautive position.

Ensuite l'amendement de la section centrale est mis aux voix et adopté à une évidente majorité, après l'épreuve et la contre-épreuve par assis et levé.

On passe à l'art. 3 relatif aux patentes, amendé par la commission.

M. Gendebien propose de suivre à cet égard la loi de frimaire an VII.

M. Rodenbach appuie cette proposition. Elle est rejetée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

— On lit dans le Courrier :

Nous avons sous les yeux une lettre de Cracovie, du 13 décembre 1831.

« Je puis vous garantir que la Russie est depuis la révolution de Pologne en mésintelligence sourde avec l'Autriche, quoiqu'on cherche à le cacher autant que possible. Je vous dirais plus encore: on dit que toute la cour et le gouvernement russe sont mécontents de la Prusse, et cela par la raison que la Gazette d'Etat de Prusse, comme journal officiel, s'est quelquefois servie d'un style qui avait l'air de vouloir applaudir à la cause polonaise.

« L'ancienne noblesse, la haute aristocratie russe insiste toujours auprès de l'empereur pour lui faire prendre une attitude plus impo-

sante dans les affaires européennes, mais c'est la ferme détermination prise par la Prusse de maintenir la paix qui arrête la Russie dans l'essor qu'on voudrait lui faire prendre. On renouvelle ici, mais sans le moindre fondement à ce que je crois, le bruit que la Russie réclame des indemnités de la France, comme cause primitive et médiatrice de la révolution polonaise.

COMMERCE.

BOURSE DE BRUXELLES, du 26 décembre.

Dettes actives hollandaise.	41 1/4	Naples	73 1/4
" " belge.	41	Espagne Gueb.	76
Los rentes	85 3/4	" perpétuelle à Amsterdam.	47 3/4
Act. de la banque.	575	" à Paris.	55 1/2
Emprunt de 12 millions.	83	Rentes domaniales.	86
" " 10 millions.	83	" d'Espagne.	48 3/4
Métalliques.	87 1/2		

Fonds publics de Londres, du 21 décembre. — Cons., 83 7/8.
Cours de Vienne du 15 d.c. — Mét., 86 1/2; act. de la Banque, 1172.

Marché de Namur du 27 décembre 1831.

	Fl.	C ^{ts} .	C ^{ts} .
Froment-roux, la rasière	10	17	07
Seigle.	6	99	79
Avoine	2	68	21
Pommes de terre.	1	35	00
Beurre.	0	68	57

ANNONCES.

1449. A vendre chez M. Capelle-Michaux, place du Marché au Beurre, à Namur,

Un choix de draps superfins de toute nuance, passés au décalissage en couleurs nouvelles, telles que peau de taupe et autres, pour pantalon; castors, moëlletons et cotings de toute qualité; couvertures de laine extra-fines, couvertures de cotons au prix de 4 fr. 50 centimes, flanelle de santé, etc., etc.

1421. Maison de campagne à louer, située à Saint-Servais, près de Namur, avec un jardin très-bien arboré, grand environ d'un demi-bonnier, ayant une entrée sur la nouvelle route de Namur à Gembloux, appartenant à M. Arnould père, à Namur.

S'adresser pour en connaître les prix et conditions, à M. Auguste Arnould, rue de Bruxelles, à Namur.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N° 40, à Namur.

1448. L. Pourbaix, expert-dentiste, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver en cette ville, pour y exercer son art.

Il est logé chez M. Wautlet, rue des Quatre-Coins, n° 855, à Namur.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1446. Beau mobilier à vendre au Vivier-l'Agneau.

Jeudi prochain 29 décembre 1831, à midi et demi précis, les héritiers de feu M. Alard d'Orjo feront vendre, à son château au Vivier-l'Agneau, à la recette de M. Housiaux, d'Assesses, un cheval de selle d'une beauté rare, avec tous les équipages; deux très-beaux fusils de chasse, avec poudre et plomb; tous les meubles en bois; toutes les literies complètes en matelas, linges et couvertures, la batterie de cuisine en bois, fer, cuivre et étain; tapis, linges de table et de main, une forte partie de bois scié de toute espèce, bois à brûler, vin en bouteille, décoration de garde civique, avoine, lauriers et légumes de jardin, pommes de terre, rien réservé ni excepté, et dont le détail serait trop long.

1445. A louer présentement, le petit et agréable château de feu M. Alard d'Orjo, situé au Vivier-l'Agneau, sur la route de Namur à Luxembourg.

S'adresser à M. l'avocat Delaittre, rue de Bruxelles, à Namur.

1364. Sept bonniers de prairies, situés à Moustier, à vendre de la main à la main.

Cette prairie est appelée les Sept Bonniers, et elle joint du levant à la Sambre, du midi à Lalieu, du couchant aux pauvres de Moustier et autres, et du nord à M^{re} Leclercq et autres.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1430. Taillis à vendre.

Mardi 3 janvier 1832, à dix heures du matin, chez le S^r Gueubelle, aubergiste à Quinaux, commune de Wierde, la commission administrative des hospices de Namur fera vendre, par le ministère de maître Eloin, notaire, la coupe de taillis du bois de Wez, divisée en plusieurs portions.

Cette vente se fera sous les conditions ordinaires.